

AFFAIRE N°12 - Construction d'une Mairie à SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 mars 1974, vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation de la nouvelle Mairie de Saint-Denis.

Les dossiers de la première tranche étant actuellement terminés et afin de me permettre d'avancer dans la procédure administrative, je vous demande, d'une part de les approuver, d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres relatif à ces travaux et à traiter avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Saint-Denis, le 21 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire général
Signé : F. P. FROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des Collectivités
Locales P. BIANCHI